

Tout ce qu'il faut savoir pour candidater aux appels à projet de DUT

Mémo sur l'essentiel

1 .Le principe de la démarche

Le partenariat *Driving Urban Transitions* (DUT) s'appuie sur les réalisations de l'initiative de programmation conjointe (JPI) Urban Europe créée en 2010 pour **relever les défis urbains** mondiaux, avec l'ambition de **développer un pôle européen de recherche et d'innovation (R&I) sur les questions urbaines** et de créer des solutions européennes au moyen d'une recherche coordonnée. <https://jpi-urbaneurope.eu/driving-urban-transitions-to-a-sustainable-future-dut/>
<https://www.horizon-europe.gouv.fr/le-partenariat-driving-urban-transitions-sustainable-future-31111>).

Les défis sont regroupés en trois thèmes appelés "Transition Pathways": Les quartiers à énergie positive, la ville en 15 minutes (ou ville du quart d'heure) et les économies urbaines circulaires.

Les projets sélectionnés dans le cadre de cet appel seront financés directement par les agences de financement nationales/régionales des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Royaume-Uni.

Chaque proposition doit impliquer, **au minimum, trois partenaires de trois pays figurant sur cette liste** et pouvant prétendre à un financement par leur agence de financement nationale/régionale respective. **La valeur ajoutée de la collaboration transnationale doit être clairement indiquée.**

2. Qui peut candidater ?

Les candidats sont définis comme des organisations/institutions/entreprises (**c'est-à-dire des entités juridiques**) qui demandent un financement. Les demandeurs peuvent être :

- les organismes de recherche (universités, collèges universitaires, instituts de recherche ou autres entités ayant des activités de recherche). L'appel est ouvert à un large éventail de disciplines scientifiques et accueille les approches interdisciplinaires. Il vise à soutenir un large éventail de propositions, de la recherche à l'innovation et à la mise en œuvre. Un chercheur principal (CP) sera défini comme la personne qui est le chercheur principal d'un candidat¹.
- les entreprises et les organisations commerciales,
- les autorités gouvernementales urbaines² (telles que les institutions gouvernementales régionales et locales, les municipalités et les organisations municipales, les autorités municipales, les administrations publiques urbaines et les fournisseurs d'infrastructures et de services),

¹ Un chercheur principal (CP) ne peut participer qu'à un maximum de deux propositions, et une seule fois en tant que CP d'un demandeur principal

² Les consortiums doivent inclure au moins une autorité gouvernementale urbaine (ville, municipalité ou entité fournissant des services urbains clés), soit en tant que candidat principal, soit en tant que co-candidat, soit en tant que partenaire de coopération.

- les consommateurs et les représentants de la société civile (par exemple, les organisations locales et communautaires, les organisations non gouvernementales, les organisations à but non lucratif, les représentants des citoyens, etc.)

Le candidat principal est l'organisme responsable de la coordination et de la gestion du projet (c'est-à-dire le coordinateur du projet). Il sera le point de contact avec le secrétariat de l'appel DUT au nom de l'ensemble du consortium et est responsable de la gestion administrative de l'ensemble du projet.

Les co-candidats sont des candidats autres que le candidat principal, éligibles pour un financement par une agence de financement. Il peut y avoir plus d'un co-candidat par pays participant. S'il y a plus d'un co-candidat d'un pays, l'un d'entre eux doit être identifié comme le Point de contact national.

Les partenaires de coopération sont des partenaires qui ne sont pas éligibles pour un financement par les agences de financement de l'appel mais qui peuvent être inclus dans un projet en tant que partenaires de coopération.

3. Ce que doit comporter la candidature : savoir ce que l'on veut et comment y parvenir

Le formulaire de réponse vous demandera de décrire les objectifs, la portée et les thèmes de l'appel, les règles de participation et les procédures d'élaboration des propositions et de mise en œuvre des projets.

Les travaux de recherche menés doivent avoir des résultats tangibles sur les prises de décision (y compris les sphères publiques et privées ainsi que les communautés) et les innovations (technologiques, organisationnelles et institutionnelles ainsi que sociales) des impacts sur la transformation des modèles en place.

Les propositions doivent être clairement présentées, en mettant en évidence :

- *comment les parties prenantes seront engagées et contribueront au projet* et seront impliquées dans la diffusion et l'utilisation des résultats ;
- *leur plan de communication et de diffusion à grande échelle de leurs produits et résultats*, et décrire leur stratégie d'utilisation à plus long terme des résultats du projet.

4. Une orientation vers la recherche ou vers l'innovation

DUT est là en complémentarité avec la mission Ville pour stimuler les transformations urbaines nécessaires et urgentes. (<https://www.horizon-europe.gouv.fr/mission-villes-intelligentes-et-neutres-en-carbone-30228>)

L'objectif pour les trois piliers thématiques est de faciliter l'analyse, l'élaboration, l'expérimentation et le test d'innovations pour les villes dans des contextes de co-création, reconnaissant les différents contextes urbains et se concentrant sur la transférabilité.

Deux axes « recherche » et « innovation » sont possibles sans les considérer comme contradictoires mais plutôt comme un continuum sachant que la plupart des projets seront probablement un mélange des deux.

Toutefois, les candidats sont invités à identifier et à indiquer laquelle des approches suivantes est la plus adaptée à leur projet, en fonction de l'objectif principal de leur proposition :

➤ **une "approche plus orientée vers la recherche" (ROA)** pour soutenir les projets visant à produire des connaissances, à analyser des données, à mieux comprendre et modéliser des phénomènes et à développer une expertise et des outils qui seront utiles aux parties prenantes, aux

praticiens et aux décideurs politiques. Cette orientation accueille des propositions principalement axées sur la **recherche stratégique**³ et/ou appliquée ;

➤ une **"approche plus orientée vers l'innovation" (IOA)** pour soutenir les projets visant à développer ou à améliorer des solutions pratiques et opérationnelles - technologiques et organisationnelles - pour les entreprises, les collectivités locales et les autorités chargées du transport urbain et de l'aménagement urbain, ainsi que la gestion et l'expérimentation de ces solutions. Cette orientation R&I (appelée IOA moving forwards) accueille des propositions principalement axées sur la **recherche appliquée**⁴ et **l'innovation** ;

Alors que la recherche urbaine stratégique et la recherche urbaine appliquée sont toutes deux axées sur la production de connaissances, "l'innovation urbaine et sa mise en œuvre" promeuvent la création ou l'avancée réelle vers de nouvelles politiques, pratiques, services, produits ou processus - tels que des systèmes intégrés, des outils, des services et des données – de manière à ce que les premiers impacts aient déjà lieu pendant la phase du projet. Les initiatives doivent donc être axées sur l'expérimentation, les tests, la mise en œuvre, l'évaluation et la diffusion des résultats, et sont toujours menées en étroite collaboration avec les parties prenantes.

5. Les impératifs à ne pas oublier ou sous-évaluer

- Prendre en compte les besoins des utilisateurs
- Les projets doivent adopter une approche transdisciplinaire et de préférence co-créative dès les premières étapes
- Les projets doivent s'appuyer sur les connaissances et les expériences acquises sur le même sujet dans le cadre de programmes de R&I européens, nationaux et régionaux antérieurs. À cet égard, il est nécessaire d'indiquer comment les projets se positionnent par rapport à l'état de l'art décrit.
- Intégrer des considérations de diversité dans les propositions soumises, ce qui implique la prise en compte des populations sous-représentées dans les recherches prévues, et le cas échéant la question du genre.
- Apporter une attention particulière à la diversité et de l'équilibre entre les sexes dans la composition du consortium, mais aussi de l'inclusion de perspectives et d'analyses de la diversité dans les activités de R&I.
- La collaboration mentionnée doit pouvoir montrer comment le transfert des connaissances, et des ressources est prévu. La valeur ajoutée du consortium transnational doit être démontrée clairement.
- La durée d'un projet ne doit pas dépasser 36 mois.

6. Une dimension européenne à rappeler

Les villes et les zones urbaines sont au cœur des transformations nécessaires pour que l'Union européenne (UE) atteigne les objectifs de l'accord vert européen (EGD) et remplisse les engagements liés aux objectifs de développement durable (SDG) de l'Agenda 2030 des Nations unies (ONU), au nouvel agenda urbain d'ONU-Habitat, à l'agenda urbain de l'Union européenne, à l'accord de Paris et au soutien du mouvement New European Bauhaus (NEB).

³La "recherche urbaine stratégique" est définie comme des activités de recherche motivées par le désir de connaître, de comprendre et d'expliquer le fonctionnement et l'interaction des villes dans tous les domaines et secteurs. Selon cette définition, la recherche stratégique urbaine englobe des approches qualitatives et quantitatives, et des exemples peuvent être trouvés dans toutes les disciplines universitaires.

⁴La recherche urbaine appliquée concerne la manière dont les responsables municipaux, les citoyens, les praticiens et d'autres personnes peuvent influencer et interagir avec une ville, dans le but de l'améliorer ou de l'adapter à certains égards. Dans la recherche urbaine appliquée, il est possible d'impliquer des citoyens et des représentants d'institutions non universitaires (ONG, organisations de citoyens, entreprises, autorités publiques...) dans les projets, afin d'apporter le point de vue des praticiens et de coproduire des connaissances pertinentes pour les utilisateurs.

Il est utile de rappeler dans les travaux menés, en quoi ils répondent à des objectifs de chartes ou conventions européennes mentionnées ici pour exemple.

7. Les spécificités liées aux trois piliers thématiques

Pour chaque pilier thématique, plusieurs sujets sont définis. Le contexte, les problèmes et les opportunités qui définissent chaque sujet sont présentés, en des termes **qui visent à inspirer des idées de recherche et d'innovation, ainsi que des exemples de résultats et d'effets attendus** qui peuvent être traités soit par l'approche orientée vers la recherche, soit par l'approche orientée vers l'innovation.

7.1 Positive Energy District

Les PED reposent sur l'optimisation de l'efficacité énergétique, la production (locale) d'énergie à partir de sources renouvelables et la flexibilité énergétique, et seront connectés de manière synergique au système énergétique national et européen. **L'approche intégrative réclamée** comprend des perspectives technologiques, MAIS AUSSI spatiales, réglementaires, juridiques, financières, environnementales, sociales et économiques.

Cela passe par la capacité d'action et de décision des différentes parties prenantes. **Le sujet sur le rôle des communautés énergétiques (PED1)** qui *facilitent la participation des citoyens* et leur prise de décision dans le système énergétique, *l'acceptabilité des ENR* et les *investissements privés*. L'enjeu est d'encourager des processus de *mise en œuvre largement basés sur des initiatives ascendantes*, à *montrer les défis, les obstacles et les avantages de ces approches* et à fournir des technologies/produits/services (par exemple, dans le contexte de la numérisation) qui peuvent soutenir ces communautés. Les propositions sont invitées également à identifier les obstacles et les opportunités du *cadre législatif* dans un contexte national donné et à tirer parti du cadre transnational des projets en comparant et en identifiant les cadres fructueux et les exemples de meilleures pratiques. Sur cette base, *les propositions doivent explorer de multiples modèles de gouvernance pour les communautés énergétiques*, leur place dans le système réglementaire actuel, les questions de propriété (par exemple, les éléments physiques) et leur lien avec les organes de gouvernance existants. Les propositions doivent également étudier les processus d'initiation et d'accueil des individus et des entités dans une communauté énergétique, afin de s'assurer qu'il ne s'agit pas de communautés fermées et que des personnes issues de milieux économiques différents sont en mesure de participer à plusieurs niveaux.

Il est demandé aux propositions de concevoir le *développement d'un modèle d'entreprise* dans un contexte local donné et de concevoir un processus de mise en œuvre technique, de planification et de conception des actifs pertinents pour l'énergie dans une communauté énergétique. Enfin, les propositions doivent concevoir *des processus pour gérer et suivre les actifs et leur échange de valeur* dans un environnement de confiance minimale. En raison de la nature multi-propriétaire des ressources dans ces communautés, un moyen fiable d'échanger des biens est nécessaire.

Les autres sujets (PED 2 et PED 3) sont explicités en annexe.

Contact : anne.grenier@ademe.fr

7.2 15minutes City / Ville du quart d'heure

Le 15mC cherche à établir **des quartiers intégrés et à usage mixte au sens large**, ce qui est essentiel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le secteur des transports et de la logistique. Le 15mC veut *tenir compte de la diversité des modes de vie contemporains*, y compris sur les aspects numériques, et favoriser des villes climatiquement neutres, vivables et inclusives.

L'objectif est de faciliter l'analyse, l'élaboration, l'expérimentation et le test d'innovations dans des contextes de co-création.

Cette approche se lit parfaitement dans le premier appel à projet : **Renforcer la mixité des fonctions et services urbains**

La capacité d'accueillir des services et la mixité des fonctions dans un quartier, sont des conditions préalables essentielles à cette ville des courtes distances. Les villes ont redoublé d'efforts pour revenir sur la séparation ancienne des fonctions dans différentes parties de la ville. Il reste à repenser le rôle et l'intégration des services et des institutions dans le tissu urbain, en prenant en compte l'apport du numérique. Les projets qui explorent les tendances actuelles et les divers besoins sociaux, sont encouragés tout comme les projets qui remettent en question les cadres juridiques et l'environnement réglementaire. Il s'agit de ré-imaginer de nouveaux systèmes de gouvernance, de nouvelles alliances de parties prenantes et des modèles commerciaux innovants afin d'améliorer et de mettre en œuvre la combinaison de fonctions et de services urbains. Compte tenu de la nature multidisciplinaire de ce thème, *les projets doivent prendre en compte, intégrer et relier différents groupes de la société (urbaine), des administrations municipales, des entreprises et des citoyens par des méthodes de co-création.*

Les approches novatrices sont ainsi fortement favorisées. **Le point de départ de ces recherches se situe au niveau du quartier, mais peut également atteindre une perspective systémique au niveau de la ville ou de la métropole.** La recherche d'approches et de procédures visant à réactiver les espaces sous-utilisés et vacants pour la production, le commerce et les services, et l'expérimentation de services ambulants dans les zones à faible densité et les banlieues, sont également encouragées.

Les autres sujets 2 et 3 15mn City sont explicités en annexe.

Contact : voir ministères

7.3 Le Circular Urban Economies Transition Pathway (CUE)

Ce pilier vise à soutenir la planification et la conception d'espaces urbains inclusifs soutenus par des flux de ressources circulaires. **La circularité ne doit pas être perçue comme un objectif en soi, mais plutôt comme un outil permettant d'atteindre l'objectif de transitions urbaines durables.** Il encourage dès lors la conception d'une multitude d'outils et d'approches qui combinent les efforts *visant à accroître l'efficacité des ressources* urbaines et l'habitabilité afin de relever un certain nombre de défis. Il s'agit ainsi de répondre à la question de l'efficacité des outils numériques, et de leur application, pour faciliter le partage des ressources urbaines et la circularité sans exclure aucun groupe social ; à la question de l'équilibre entre mesures incitatives et dissuasives et enfin à la question de la conception et d'une mise en œuvre juste des mesures de partage des ressources et de circularité.

Le premier thème des appels à projet de ce pilier CUE : **Partage des ressources urbaines et circularité**, le montre bien.

Il s'agit de façon très opérationnelle de diagnostiquer les nombreux obstacles (juridiques, physiques, culturels, pratiques, etc.) qui empêchent la mise en œuvre de modèles économique plus circulaires et moins gourmands en ressources. Certains sont déjà listés telles que les questions d'échelle (comment le partage des ressources et la circularité peuvent-ils être facilités à la fois au niveau du quartier local et à une échelle plus large, à l'échelle de la ville), l'espace et le lieu (où les matériaux peuvent-ils circuler), la responsabilité (quels acteurs partagent et font circuler les ressources, et comment cette responsabilité est-elle réglemantée), l'inclusion sociale (comment garantir l'inclusion de tous les habitants dans les programmes de partage des ressources et de circularité), les comportements et attitudes des consommateurs (comment sont façonnées les perceptions et les attitudes envers les déchets et les nouvelles pratiques de consommation, et comment celles-ci entravent ou facilitent l'adoption du partage et d'autres pratiques circulaires).

Cet appel à projet pointe ensuite la nécessité de trouver des moyens innovants pour surmonter ces obstacles identifiés et créer de nouvelles infrastructures de partage des ressources urbaines et des solutions circulaires **qui peuvent apporter des avantages socio-économiques aux communautés urbaines tout en favorisant l'égalité d'accès aux ressources.**

Les propositions doivent étudier *comment les efforts combinés des principes de partage et d'économie circulaire, peuvent être utilisés pour réduire, réutiliser et recycler les ressources de manière à prolonger et fermer les boucles matérielles afin de réduire le volume global des matériaux utilisés et*

consommés dans les zones urbaines. L'économie du partage fait référence au partage de biens ou d'autres ressources par plusieurs personnes. Différentes solutions de partage entre citoyens et consommateurs sont incluses, comme l'emprunt, la location et la mise en commun des ressources. La circularité fait référence à l'utilisation efficace des ressources dans des boucles de matériaux circulaires en utilisant, réutilisant et recyclant les ressources dans l'économie urbaine, de manière à réduire les besoins en nouvelles matières premières.

Tous les types de produits, services et systèmes produit-service qui transforment les déchets en ressources dans le contexte urbain sont inclus. Les stratégies visant à améliorer la durée de vie, la réutilisation et le recyclage des matériaux de construction et d'infrastructure urbains sont encouragées, de même que les innovations portant sur le partage accru des appareils ménagers ou des meubles dans les bâtiments et les quartiers.

Les autres sujets – solutions à base de nature - systèmes alimentaires urbains - sont explicités en annexe.

Contact : Anne.RUAS@agencerecherche.fr et Nadège bouquin <bouquin@anrt.asso.fr>

8. Des modalités de financement qui restent purement françaises

Chaque agence de financement nationale/régionale fournira les fonds directement à ses bénéficiaires éligibles, conformément aux règles et règlements des agences.

Pour la France, 3 millions d'euros par an par l'ANR et 1 million d'euros par an par l'ADEME.

Le financement ne transite pas par l'Europe et suit les règles habituelles nationales.

Les parties prenantes peuvent être associées au projet en tant que partenaires à part entière (notamment pour les propositions de R&I), ou en tant que partenaires de coopération associés qui ne reçoivent pas directement de financement mais peuvent contribuer au projet sous diverses formes (comité de pilotage, conseiller, fournisseur de données...).

Pour plus d'informations sur ces sujets, y compris sur les questions d'éligibilité aux financements de ces deux agences, prendre contact avec :

BAIN Pascal <Pascal.BAIN@agencerecherche.fr>

VARET Anne <anne.varet@ademe.fr>

9. Les critères dévaluation

Les pré-propositions déclarées éligibles selon les critères transnationaux et nationaux/régionaux seront évaluées par un panel d'experts internationaux reconnus. Chaque pré-proposition sera évaluée par au moins trois membres du panel d'experts.

La procédure d'évaluation des propositions est conçue pour tenir compte du positionnement plus ou moins opérationnel de la recherche, des objectifs et des attentes. Certains sous-critères diffèrent si le projet est plus axé sur la recherche ou sur l'innovation, et un ajustement est également prévu dans l'évaluation entre une expertise académique et une expertise plus pratique.

Les critères pour les pré-propositions:

a) **La formalisation du projet (5 points)** : Clarté et pertinence des objectifs, Crédibilité de l'approche proposée et solidité du concept, Valeur ajoutée de la coopération transnationale/

Sous critère recherche : originalité et contribution à de nouvelles connaissances

Sous-critère innovation : caractère innovant

b) Impact et engagement des utilisateurs (5 points) : Pertinence par rapport aux thèmes de l'appel ; Intégration de la diversité et des perspectives de genre dans le plan et les objectifs du projet, le cas échéant ; Engagement des parties prenantes (par exemple, les communautés, les villes, les décideurs politiques, les régulateurs, les ONG ou l'industrie).

Sous critère recherche : potentiel sur des informations à caractère sociétal

Sous-critère innovation : potentiel de marché du projet.

c) Qualité et efficacité de la mise en œuvre du projet (5 points) : Composition, qualité et adéquation de l'expérience et de l'expertise du consortium pour atteindre les objectifs du projet (y compris l'interdisciplinarité, la collaboration intersectorielle et les aspects de co-création, le cas échéant) ; Complémentarité et équilibre des contributions substantielles des partenaires du consortium ; Faisabilité et adéquation du calendrier ; Rapport qualité-prix global (les coûts sont réalistes et raisonnables par rapport à l'ambition du projet, aux résultats et à l'impact attendu).

Le système de notation sera attribué par critères principaux de 0 à 5

10. Calendrier

Les pré-propositions et les propositions complètes doivent être soumises sur le système de soumission électronique de l'UEFISCDI, UDiManager (www.uefiscdi-direct.ro), avant chaque date limite associée :

➤ l'appel à pré-propositions est ouvert jusqu'au **21 novembre 2022 (13h00 CET)**.

➤ En mars 2023, les candidats seront invités à entrer dans la deuxième phase de la procédure : l'appel à propositions complètes sera clôturé le 3 mai 2023 (13h00 CEST).

Un document d'aide en ligne avec des lignes directrices pour la soumission sera fourni, détaillant les procédures et les devoirs du demandeur principal et des autres partenaires du consortium.

Aucune modification fondamentale initiée par les seuls candidats entre la pré-proposition et la proposition complète ne sera acceptée. A savoir :

- les objectifs du projet énoncés dans la pré-proposition ne peuvent être modifiés,
- le demandeur principal (et son IP) doit rester le même, sauf en cas de force majeure,
- le consortium (co-candidats) doit rester le même (à l'exception des possibilités d'élargissement autorisées explicitement par le secrétariat de l'appel, voir section 4.1),
- seuls des changements mineurs sur la demande de financement par agence de financement peuvent être autorisés (sauf dans le cas de l'ajout de partenaires d'élargissement).

Plus d'informations

- Sur le programme Horizon Europe : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/>
- Sur les partenariats, dont DUT :
 - <https://www.horizon-europe.gouv.fr/partenariats-dans-horizon-europe-24144>
 - <https://www.horizon-europe.gouv.fr/les-partenariats-du-cluster-5-27788>
 - <https://www.horizon-europe.gouv.fr/le-partenariat-driving-urban-transitions-sustainable-future-31111>
 - <https://dutpartnership.eu/>

Pour la construction de partenariats, vous pouvez utilement vous appuyer sur les réseaux des universités et des laboratoires de votre territoire, sur les pôles de compétitivité, sur le Matchmaking B2 de DUT (dut-calls.b2match.io), le groupe miroir français <https://www.pinville.fr/groupe-miroir/presentation/> et le PIN Ville ainsi que sur la plateforme NZC.

Contacts pour tous sujets demandant une précision :

Ministère de la Transition Ecologique et de la cohésion des territoires :

carole.pourchez@developpement-durable.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

pierre.pacaud@recherche.gouv.fr

Annexe :

1. Les appels à projet hors exemples déjà donnés sur les spécificités des 3 piliers

1.1 PED (Quartier à Energie Positive)

Thème PED 2 : Stratégies de flexibilité énergétique - défis technologiques, juridiques et sociétaux

La flexibilité énergétique contribue activement à la résilience et à l'équilibrage du système énergétique régional. Les districts/quartiers urbains étant parmi les principaux consommateurs d'énergie du système énergétique, la gestion de la demande, le couplage sectoriel et le stockage font partie des principaux instruments pour atteindre cet objectif.

Les enjeux visés : assurer la sécurité énergétique et prévenir la pauvreté énergétique, créer et assurer la résilience aux augmentations des coûts externes, gérer les interactions éventuelles entre le quartier urbain et le système énergétique régional de manière à permettre la neutralité carbone et 100% d'énergie renouvelable dans la consommation locale et un surplus d'énergie renouvelable sur l'année. Les propositions sont invitées à **concevoir des solutions technologiques innovantes** pour les stratégies de flexibilité énergétique dans les PED et à montrer des passerelles innovantes entre les solutions technologiques existantes, et à les **démontrer dans un contexte urbain spécifique, par exemple au moyen de Living Labs (territoires d'expérimentations)**.

Les solutions technologiques doivent contribuer à l'objectif d'émission nette zéro et intégrer la circularité et les solutions basées sur la nature. *Les propositions doivent également se concentrer sur l'exploration d'outils et d'approches permettant de calculer et d'optimiser les solutions techniques à plusieurs niveaux (bâtiment, quartier, district, ville).*

Les cadres juridiques nationaux sont souvent considérés comme un obstacle majeur aux mesures de flexibilité énergétique (par exemple, le partage et l'échange d'énergie, etc.). Les propositions sont invitées à identifier ces obstacles et à fournir des propositions pour les surmonter, ainsi qu'à identifier les lacunes du cadre réglementaire.

Les propositions doivent concevoir **des stratégies d'interaction entre les PED et le système énergétique régional/national**, en tenant compte des réseaux intelligents, de la répartition de l'énergie entre les niveaux national, régional et local, du stockage pour équilibrer les fluctuations saisonnières, etc. Les propositions doivent rassembler différents types d'incitations viables, et créer *un cadre et un processus permettant de sélectionner les paquets d'incitations optimaux dans différents contextes.*

Dans l'ensemble, les propositions doivent **montrer l'impact sociétal positif de leurs propositions**, en reliant les solutions technologiques à l'amélioration de la qualité de vie dans un contexte urbain donné, en mobilisant les habitants et les parties prenantes et en encourageant la création de communautés.

Thème PED 3 : Efficacité énergétique dans les structures urbaines existantes

L'objectif des stratégies d'efficacité énergétique **est une réduction optimale de la consommation d'énergie dans les PED**, en équilibrant les besoins des différents secteurs, l'infrastructure des bâtiments, l'utilisation de l'énergie, la typologie de l'habitat, ainsi que le transport et la mobilité.

Ce thème se concentre sur les stratégies d'efficacité énergétique dans les quartiers urbains existants, en commençant par *des stratégies de réduction de la demande d'énergie et d'amélioration significative de l'efficacité de l'utilisation de la demande d'énergie* restante, y compris toutes les différentes couches d'énergie : électricité/chauffage et refroidissement, mobilité, énergie intrinsèque. L'énergie intrinsèque doit être prise en compte via *une approche du cycle de vie et en évaluant l'empreinte énergétique et écologique des biens et services.*

Les défis spécifiques à la mise en œuvre de la transition énergétique sont liés à:

- l'application de solutions technologiques dans un cadre historique existant dans les opérations de rénovation,
- les aspects comportementaux en matière d'utilisation efficace de l'énergie dans les foyers, la mobilité, etc ;
- la conception du processus, qui vise la participation et la co-création avec les résidents locaux.

La mixité fonctionnelle et la densité des bâtiments sont des aspects qui doivent être pris en compte. Les propositions sont encouragées à faire des suggestions pour améliorer la mixité locale des usages ou la densification/dédensification, à montrer l'impact sur l'efficacité énergétique, la faisabilité économique et les aspects d'inclusion des solutions proposées.

Les propositions doivent également proposer des modes de coopération entre les autorités publiques, le secteur du bâtiment et les services publics, ainsi que des stratégies pour impliquer les résidents, la société civile, les propriétaires de bâtiments et d'autres parties prenantes dans les processus de planification et de mise en œuvre.

Les propositions doivent également mettre **l'accent sur l'exploration des synergies entre les bâtiments existants et les bâtiments rénovés**, sur la manière dont ces développements mixtes doivent être traités et sur la manière dont les communautés énergétiques peuvent également être étendues aux bâtiments nouvellement construits.

Des innovations sont attendues dans *l'exploration des synergies entre la mobilité, les systèmes de transport et la production et le stockage d'énergie décentralisés, sans oublier la proposition de solutions innovantes pour accroître l'efficacité énergétique dans d'autres services publics et infrastructures publiques, par exemple l'éclairage public, la gestion des déchets, les bâtiments publics, l'infrastructure numérique, etc.*

Les stratégies proposées peuvent **prendre en considération le contexte urbain plus large** et montrer des pistes pour promouvoir une structure fonctionnelle à usage mixte comme moyen de réduire les besoins de mobilité et de transport -en référence au concept de la ville des 15 minutes ou à des concepts similaires.

1.2 15m City

Thème 2 de 15mn C: Favoriser les options durables pour la mobilité personnelle et la logistique dans les périphéries urbaines (et au-delà)

Aujourd'hui, la ville du quart d'heure (15mC) semble à portée de main dans la plupart des centres-villes animés, mais de nombreuses questions restent sans réponse concernant le transfert de cette ville des courtes distances aux quartiers à faible et moyenne densité. **Ces zones, qui vont de la périphérie urbaine aux zones suburbaines et à la région métropolitaine, représentent un défi considérable pour la mobilité.**

L'accessibilité de nombreuses destinations (lieux de travail, écoles), fonctions et opportunités (achats et soins de santé) est faible, ce qui se traduit par une forte dépendance à l'égard de la voiture privée et par des distances de déplacement plus longues pour les particuliers comme pour les livraisons de produits. Ce thème demande de repenser la mobilité dans les périphéries urbaines, en interrogeant le cadre réglementaire et les exigences en matière d'infrastructures pour les différents modes de transport. De nouvelles combinaisons, des hubs, des jonctions intermodales et des plateformes peuvent être proposées pour offrir une mobilité partagée et active. Les propositions sont également invitées à couvrir les opportunités et les nouveaux modèles commerciaux (y compris les modèles commerciaux orientés vers le bien public) pour le (micro-)transport public, ainsi que la mobilité partagée plus large (vélo, scooter, voiture et covoiturage) et le trafic de livraison. Les propositions soumises sont les bienvenues pour étudier les potentiels et les approches spécifiques de la mobilité durable entre le(s) centre-ville(s) et les banlieues, ainsi qu'entre les zones suburbaines. La dimension sociale de la mobilité est considérée comme centrale dans les projets à venir, notamment pour renforcer les comportements existants en matière de mobilité durable. Les réponses possibles doivent partir du contexte local et tenir compte du désir de nombreuses personnes de vivre en banlieue, tout en incluant dans la réflexion les besoins de groupes socio-économiques différents selon des groupes d'âge.

thème 3 de 15mC: (Re)imaginer les espaces publics urbains et les rues pour des quartiers dynamiques et durables

Les rues et les places d'aujourd'hui sont encore trop largement dominées par les voitures. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance d'un espace public de qualité à l'échelle du quartier. Dans ce contexte, les sociétés urbaines doivent savoir quels usages elles souhaitent privilégier dans l'espace public, et à quoi pourront ressembler les rues et les quartiers urbains dans les villes climatiquement neutres.

Ce thème se concentre sur les stratégies, les procédures, les tactiques et les récits qui ré-imaginent les rues. Cette question englobe les approches de la sécurité du séjour et du mouvement, l'ouverture à des utilisations variées, la promotion des contacts humains et de l'activité sociale.

De véritables alternatives au statu quo actuel sont recherchées avec une répartition plus équitable entre les fonctions de transport et les fonctions sociales. Les propositions sont invitées à réfléchir de manière critique et à conceptualiser des approches intégrant des méthodes participatives et co-créatives, autour de l'implication des besoins et de l'expertise de la population et des entreprises locales et qui tiennent compte de la diversité des attentes et des modes de vie. Des projets expérimentant des propositions innovantes et audacieuses, et des méthodes de création de lieux sont les bienvenues.

La prise en compte des aspects liés au temps et aux cycles jour-nuit, la zone des rez-de-chaussée des bâtiments, les potentiels existants des infrastructures publiques (comme les écoles et les cours des bâtiments publics) et l'ouverture d'espaces semi-publics (par exemple, de nouveaux itinéraires de promenade à travers les blocs d'habitation) sont encouragés.

Dans cette perspective, les projets sont invités à étudier la demande croissante d'espace public pour les livraisons dues aux achats en ligne et à proposer des moyens, des conceptions et des procédures pour la couvrir efficacement, tout en abordant les conflits possibles et en exploitant les synergies d'utilisation de l'espace public.

Dans le cadre de ce thème, la commission recherche des solutions tangibles, plutôt que des concepts théoriques. La participation active des administrations municipales sera essentielle à de tels efforts.

1.3 Parcours d'économies urbaines circulaires (CUE)

Thème 2 du CUE : Solutions basées sur la nature (NBS)

Face aux changements climatiques, les villes peuvent recourir à des approches de verdissement multifonctionnelles pour mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature (NBS) qui combinent des stratégies d'adaptation et d'atténuation du changement climatique avec des efforts de protection, de gestion et de restauration des écosystèmes urbains. Ces solutions peuvent générer des espaces publics et des quartiers verts attrayants qui améliorent la qualité de vie des communautés urbaines.

Pour ce faire, les NBS doivent bénéficier du soutien politique, financier et public de différents niveaux de la société et être mis en œuvre de manière à prendre en compte et à traiter les mécanismes urbains d'exclusion.

Dans le cadre de ce thème, les espaces publics inclusifs sont compris en termes d'intersection, et d'inclusion de la diversité en termes d'ethnicité, d'âge, de sexe, de capacité, etc.

Les propositions sont invitées à traiter de la manière d'intégrer des approches de verdissement multifonctionnelles dans et autour des communautés urbaines de taille, de densité et de localisation variables. Les propositions peuvent également traiter la manière dont les NBS peuvent atténuer les changements climatiques tout en fournissant simultanément des services écosystémiques supplémentaires. Les espaces qui pourraient être explorés dans le cadre de ce thème sont ceux qui reposent sur une combinaison de qualités urbaines sociales et bleu-vert, comme les places, les parcs, les jardins privés et publics, les communs, les rues, les terrains de jeux, les pépinières et les jardins familiaux, ainsi que diverses zones naturelles urbaines et périurbaines telles que les zones humides, les zones boisées, les réservoirs d'eaux, etc.

Les projets soumis à ce thème d'appel sont encouragés à aborder un ou plusieurs des défis suivants :

- Comment la planification et la conception urbaines peuvent-elles prendre en compte et préserver de manière proactive l'utilisation et la réutilisation des ressources bleu-vert ?

- Comment la co-conception peut-elle être utilisée pour identifier et atténuer les inégalités urbaines dans les processus d'intégration de solutions fondées sur la nature dans les politiques et plans locaux?
- Comment la planification et l'aménagement urbain peuvent-ils aborder les approches de verdissement multifonctionnel d'une manière qui traverse et intègre les échelles spatiales et de gouvernance, des quartiers aux districts urbains et aux zones périurbaines?

Thème 3 du CUE : Systèmes alimentaires urbains

Les systèmes alimentaires urbains comme éléments clés d'une économie urbaine circulaire, peuvent jouer un rôle important en reconnectant la population urbaine avec la production agricole et en donnant accès à des aliments plus sains.

A cet égard, un système alimentaire urbain durable doit fournir des moyens efficaces pour minimiser les déchets organiques, recycler les nutriments et utiliser efficacement les matières premières, les sous-produits et les produits résiduels. Sur ce point, les propositions peuvent répondre aux façons dont les systèmes alimentaires urbains peuvent être intégrés à d'autres systèmes de ressources urbaines, de manière à accroître la circularité et à réduire l'utilisation et la consommation des ressources, de façon équitable.

Les modèles individuels de consommation alimentaire sont étroitement liés aux normes culturelles, aux pressions commerciales et aux chaînes d'approvisionnement complexes. Pour parvenir à un changement à grande échelle, les nouvelles réglementations, politiques et incitations financières doivent tenir compte de ces mécanismes et de la manière dont ils affectent les comportements. Une modification des régimes alimentaires urbains (réduction de la consommation d'aliments transformés et augmentation de la part des produits frais locaux et produits de manière durable) peut créer des opportunités et des incitations pour les agriculteurs et les producteurs alimentaires locaux et régionaux à s'engager dans la transition vers la durabilité. À ce sujet, les propositions doivent s'interroger sur les modèles possibles d'un système alimentaire à faible impact, et équitable socialement.

Sachant que le développement de systèmes alimentaires urbains durables à long terme dépend de l'interconnexion des zones urbaines, périurbaines et rurales, ce thème encourage également les propositions qui traitent de tous les aspects de la chaîne d'approvisionnement alimentaire dans un contexte urbain - de la production, du raffinage, du conditionnement, de la distribution, de la vente au détail et de la consommation aux déchets organiques et à la circularisation de ces déchets, ainsi que de la taille et de la complexité globales des chaînes d'approvisionnement.

Le thème accueille les propositions qui traitent de la transition vers des chaînes d'approvisionnement qui fournissent une alimentation saine et durable à tous les habitants, y compris pour les personnes à faible revenu.